



# INFORMATIQUE

INFORMATIQUE (ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL)

INFORMATIQUE (FORMATION DU TECHNICIEN)

INFORMATICIEN QUALIFIÉ (FORMATION DU DAP)



LYCÉE  
DES ARTS  
ET MÉTIERS

---

# INFORMATIQUE (ESG, CLASSES GIN)



## LA PROFESSION

La section informatique s'adresse aux jeunes qui veulent poursuivre leurs études dans le domaine de l'informatique ou commencer une carrière technique.

## LA FORMATION

Il s'agit d'une formation technique, théorique et pratique où l'accent est mis surtout sur les mathématiques, la programmation, les bases de données et la téléinformatique. L'enseignement général est identique à celui de la section technique générale. En mathématiques, quelques chapitres ont été adaptés en prévision des études en informatique.

## LES CHAMPS D'ACTIVITÉS

Tous les domaines de l'informatique





Année	Matière	Coefficient	Credit
1 <sup>ère</sup>	Mathématiques	4	12
	Physique	2	6
	Chimie	2	6
	Informatique	2	6
2 <sup>e</sup>	Mathématiques	4	12
	Physique	2	6
	Chimie	2	6
	Informatique	2	6
3 <sup>e</sup>	Mathématiques	4	12
	Physique	2	6
	Chimie	2	6
	Informatique	2	6
4 <sup>e</sup>	Mathématiques	4	12
	Physique	2	6
	Chimie	2	6
	Informatique	2	6

## LA DURÉE DE LA FORMATION

4 années d'études

4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> en commun avec la section ingénierie (IG), spécialisation à l'informatique en 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>.



## LES CONDITIONS D'ADMISSION (GIG & GIN)

- classe de 5C réussie ou
- classe de 5G réussie au niveau globalement avancé avec en mathématiques au cours avancé au moins le niveau fort (40/60) et en informatique au moins le niveau suffisant (30/60)



## LA QUALIFICATION (GIG & GIN)

Diplôme de fin d'études secondaires générales

## LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Universités et écoles techniques supérieures (technische Hochschule) au Luxembourg et à l'étranger. Accès aux formations BTS. Plus d'informations sur [www.bts.lu](http://www.bts.lu).

---

# INFORMATIQUE (TECHNICIEN, CLASSES TPIF)

## LA PROFESSION

- Administrateur de sites web
- Technicien réseau
- Technicien système
- Technicien de support niveau 1 et 2
- Technicien de maintenance informatique



## LA FORMATION

Le technicien en informatique est capable :

- d'effectuer des opérations d'installation, de configuration et de maintenance se rapportant au matériel informatique (réseaux informatiques, câblage, ordinateurs, serveurs, ...)
  - d'effectuer des opérations d'installation, de configuration et de maintenance se rapportant aux logiciels informatiques de postes de travail et de serveurs (systèmes d'exploitation, applications, mises à jour, sécurité, « Scripting », ...)
  - de concevoir, d'installer et d'effectuer la maintenance de réseaux de données informatiques
  - de concevoir, d'implémenter et d'utiliser des bases de données relationnelles
  - de concevoir, d'implémenter et d'effectuer la maintenance (locale et distante) de sites internet statiques et dynamiques
  - de mettre en œuvre des stratégies de sécurité informatique de type matériel, logiciel et organisationnel
  - de réaliser des projets de moindre complexité et envergure, mais traitant de plusieurs domaines de l'informatique
  - d'identifier et d'appliquer les procédures fonctionnelles d'une entreprise
  - de travailler et de communiquer de manière professionnelle au sein des équipes d'une entreprise
  - de créer des documentations techniques (anglaises et françaises ou allemandes) en utilisant des applications bureautiques
-

---

## LES CHAMPS D'ACTIVITÉS

- Toute entreprise disposant d'un service informatique
- Entreprise spécialisée dans le domaine de l'informatique

## LA DURÉE DE LA FORMATION

- 4 années plein temps au lycée comprenant 2 stages de 6 semaines.

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

- classe de 5C réussie ou
- classe de 5G réussie au niveau globalement avancé ou
- classe de 5G réussie au niveau globalement de base avec en mathématiques le niveau suffisant (30/60) au cours avancé  
ou le niveau fort (40/60) au cours de base

## LA QUALIFICATION

Diplôme de technicien (DT)

- Technicien en informatique (fr)
- Techniker in Computerwissenschaften (de)
- Technician in computer science (en)

## LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

- Classe de 2<sup>e</sup> du régime technique (admission conditionnelle et sur dossier)
- Le diplôme de technicien en informatique a une finalité professionnelle. L'élève a accès aux études supérieures dans le domaine technique concerné, ainsi qu'aux formations BTS. Plus d'informations sur [www.bts.lu](http://www.bts.lu).



---

# INFORMATICIEN QUALIFIÉ (DAP, CLASSES DCIF)



## LA PROFESSION

- Technicien support niveau 1
- Technicien de maintenance informatique
- Vendeur de matériel informatique

## LA FORMATION

À la fin de la formation, l'informaticien qualifié sera capable :

- d'effectuer des opérations d'installation, de configuration et de maintenance de matériel informatique (réseaux de données, câblage, ordinateurs, serveurs, ...)
  - d'effectuer des opérations d'installation, de configuration et de maintenance de logiciels informatiques de postes de travail et de serveurs (systèmes d'exploitation, applications, mises à jour, sécurité ...)
  - d'effectuer la maintenance de réseaux de données informatiques
  - d'appliquer les stratégies de sécurité informatique matérielle, logicielle et organisationnelle
  - de travailler et communiquer de manière professionnelle avec des clients et au sein des équipes d'une entreprise.
-



## LES CHAMPS D'ACTIVITÉS

- Toute entreprise disposant d'un service informatique
- Entreprise spécialisée dans le domaine de l'informatique

## LA DURÉE DE LA FORMATION

- 3 années de formation (plein temps) au lycée et stages de formation en entreprise.

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

- avoir réussi la classe de 5C
- avoir réussi une classe de 5G au niveau globalement de base au moins
- avoir trouvé une entreprise formatrice

## LA QUALIFICATION

Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)

- informaticien qualifié (fr)
- Fachinformatiker (de)
- information technology specialist (en)





LYCÉE  
DES ARTS  
ET MÉTIERS

**Site Limpertsberg**

19, rue Guillaume Schneider  
L-2522 Luxembourg

Tel. : (+352) 46 76 16 - 1

Fax : (+352) 47 29 91

Heures d'ouverture du secrétariat :  
du lundi au vendredi de 07h 45 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

[www.artsetmetiers.lu](http://www.artsetmetiers.lu), [secretariat@am.lu](mailto:secretariat@am.lu)